



Conseil d'administration du 19 novembre 2020

Délibération n° 2020/61

Objet : Approbation de l'avenant n°2 à la convention de maîtrise foncière avec la commune de Venansault

Vu le décret n°2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-53 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, et particulièrement son article 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par délibération n° 2019/61 du 27 novembre 2019 du Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée,

Vu la convention de maîtrise foncière en vue de réaliser des programmes mixtes approuvée par le Conseil d'Administration du 20 septembre 2017,

Vu l'avenant n°1 approuvé par le Conseil d'Administration du 16 mai 2019,

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'Administration :

- Approuve l'avenant n°2 à la convention de maîtrise foncière entre la commune de Venansault et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation de programmes mixtes.
- Mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cet avenant.

Le Président du Conseil d'Administration

Valentin JOSSE

Reçu en préfecture le

Préfecture de la Vendée
DRCTAJ

24 NOV. 2020

COURRIER ARRIVÉ